

# Une diminution des déchets insuffisante mais des progrès importants dans leur valorisation

Les déchets sont une source de pollution importante. Leurs quantités ont fortement augmenté depuis les dernières décennies et ils ne sont pas suffisamment valorisés en tant que ressources. Le modèle consistant principalement à extraire, produire, consommer et jeter n'est pas compatible avec l'urgence climatique et la diminution des ressources naturelles. Il s'agit de prévenir les déchets en luttant contre le gaspillage et en développant une économie circulaire. Cela nécessite de changer les comportements de consommation, de promouvoir l'éco-conception et la durabilité, de favoriser le réemploi et la réutilisation. La lutte contre le plastique, le développement du vrac et des contenants réemployables, la réduction des mises en décharge de déchets au profit du recyclage ou de la valorisation énergétique des déchets sont des priorités nationales.

## Un rythme de diminution des déchets ménagers collectés insuffisant

En 2017, 580 kilogrammes (kg) de déchets ménagers et assimilés (DMA) (ordures ménagères résiduelles, déchets collectés de manière séparée et déchets collectés en déchetteries) sont collectés par habitant dans les Pays de la Loire, comme dans le reste de la France. Dans la région, la quantité de déchets collectés est la même qu'en 2010, alors que, en France, la quantité était plus élevée de 10 kg par habitant et a donc diminué sur la période.

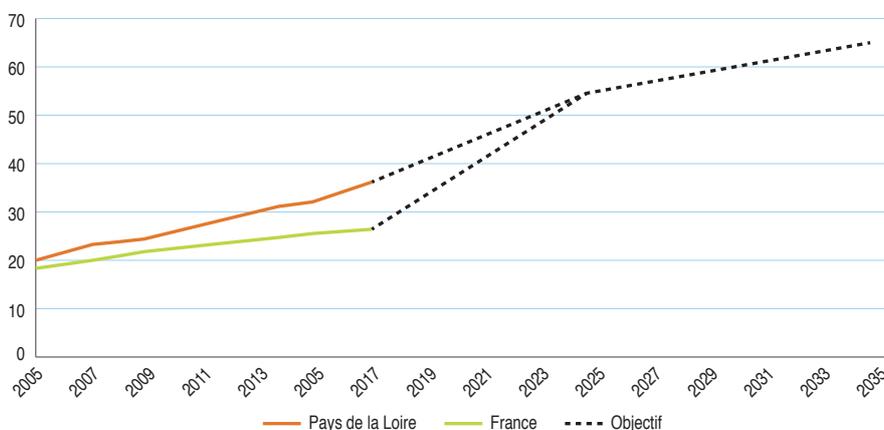
La loi relative à la Transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) d'août 2015 prévoit de réduire la production de DMA par habitant de 10 % à l'horizon 2020 par rapport à 2010, et de 15 % à l'horizon 2030 (Article L 541-1 du code de l'environnement modifié par la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire). La région est donc actuellement sur une trajectoire éloignée de l'objectif à atteindre et les efforts pour diminuer les quantités produites doivent être poursuivis.

## Une meilleure valorisation régionale des déchets...

Néanmoins, dans les Pays de la Loire, les collectes séparatives (sacs jaunes, déchetteries et autres) sont bien plus performantes qu'à l'échelle nationale. Les déchets sont triés de manière plus systématique à la source, ce qui permet une meilleure valorisation. Ainsi l'objectif fixé par la loi de programmation du Grenelle de l'environnement du 3 août 2009, d'orienter vers le recyclage et la valorisation organique au moins 45 % des DMA en 2015, était déjà atteint dans les Pays de la Loire en 2009. En 2015, la proportion atteint même 63 % des déchets ménagers, alors qu'à l'échelle nationale,

## 1 Un meilleur recyclage des déchets municipaux dans les Pays de la Loire qu'en moyenne nationale

Part des déchets municipaux recyclés (valorisation matière) (en %)



Source : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, enquêtes collecte.

l'objectif du Grenelle n'est pas tout à fait atteint (43 %).

L'ensemble de mesures européennes sur l'« économie circulaire » adoptées le 22 mai 2018 marque une nouvelle ambition pour le recyclage et la valorisation, et fixe de nouveaux objectifs. L'une d'entre elles concerne les déchets municipaux qui comprennent à la fois les DMA et les déchets de collectivité comme les déchets verts, les déchets de voirie, de marché et de l'assainissement. Elle vise à atteindre 55 % des déchets municipaux recyclés en 2025, puis 60 % en 2030 et 65 % en 2035. Même si elle est encore éloignée de ces objectifs, la région est plus avancée que la moyenne nationale : le taux de recyclage des déchets municipaux y atteint 36 % en 2017, contre 27 % pour la France (figure 1).

## ... qui allège les volumes mis en décharge

L'ensemble de mesures européennes sur l'« économie circulaire » fixe également

un maximum de 10 % pour le taux de mise en décharge des déchets municipaux d'ici 2035. Cet objectif semble à la portée de la région qui a déjà réalisé d'importants efforts de réduction de cette pratique depuis 2010. La proportion des déchets municipaux mis en décharge a ainsi diminué de 30 % à 12 % entre 2005 et 2017 dans la région. À l'échelle nationale, l'évolution a été moins favorable, la part ayant baissé de 34 % à 19 % sur la même période. Le plan régional déchet a identifié d'importants besoins de développement d'unités de valorisations énergétiques pour se substituer pour partie aux mises en décharge actuelles. Ces projets seraient couplés aux efforts de prévention et de meilleur recyclage des déchets. ■

## Pour en savoir plus

Déchets Chiffres clés 2018, Ademe, mai 2019.